

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 9

Rubrik: Congrès de l'Union des Suisses de France : Lyon 4 et 5 mai 1968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONGRÈS DE L'UNION DES SUISSES DE FRANCE

Lyon 4 et 5 mai 1968

De nombreuses circonstances nous ont empêché de publier certains des principaux discours qui ont été prononcés à Lyon. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de cet involontaire retard.

La Réd.

Les rapports des jeunes Suisses de l'étranger avec la Suisse et leurs problèmes. (Allocution de M. Guisan).

Voici quelques réflexions recueillies parmi de jeunes compatriotes de l'étranger :

LES RAPPORTS...

« Tout d'abord certains jeunes affirment qu'il manque dans nos associations des dirigeants actifs, doués d'initiative et qui sachent les comprendre. Nos présidents sont trop vieux, disent-ils, et ignorent tout de notre mentalité. D'autres disent n'avoir jamais entendu parler d'un cercle suisse et n'avoir été renseignés qu'une fois par notre consulat sur les camps de vacances. D'autres disent, le 1^{er} août est fêté le 31 juillet, cela donne aux consuls de Suisse — et je m'en excuse, je ne fais que citer — l'occasion d'inviter avant tout les autorités locales, mais très peu de Suisses. D'autres ajoutent que les membres de la Société suisse ne se réunissent que pour des banquets dans des restaurants sélects trop chers pour eux.

» Un jeune compatriote insiste pour qu'on envoie dans les différents postes des consuls, des fonctionnaires jeunes et actifs qui se mêleraient à eux. Un passionné de la musique probablement signale que, dans une ville de France, un grand festival de musique a lieu chaque année le 14 juillet, auquel participent régulièrement des fanfares suisses. Il demande au consulat d'organiser des rencontres entre ses musiciens et les résidents suisses. »

De toutes ces déclarations prises au hasard du rapport de M. Bisaz, il convient, je pense, d'en déduire que leurs auteurs manquaient peut-être d'informations, mais que, ce qui est plus sûr, c'est qu'ils n'avaient probablement jamais essayé d'être plus complètement informés sur les activités de leur consulat et des sociétés suisses de leur région.

Le problème d'un désintéressement certain de leur part aux problèmes qui nous préoccupent ne sera donc pas si simple à résoudre et je pense qu'on pourrait en conclure que les meilleures associations et les organisations suisses de l'étranger les mieux équipées, ne serviront à rien si chaque citoyen concerné ne remplit pas lui-même son devoir vis-à-vis d'elles.

M. Bisaz terminait son très intéressant rapport en disant qu'un mouvement par et pour les jeunes sera difficile à déclencher, mais que si dans chaque société un responsable se mettait à l'œuvre avec

confiance et ténacité, il pourrait tout de même en sortir quelque chose de concret.

Il tient à rappeler aussi que pour s'occuper des jeunes, il faut connaître leurs problèmes et leurs tendances, qu'il n'existe pas de formule magique pour les décider à collaborer, que les jeunes d'aujourd'hui sont sollicités par mille choses qui les intéressent plus que la Suisse et qu'il ne faut se faire aucune illusion sur leur collaboration.

Voici, Mesdames et Messieurs, quel est dans ses grandes lignes le problème qui est posé à chacun de nous.

Par notre lettre de décembre dernier, le bureau de notre Union vous disait textuellement ceci : nous portons à votre connaissance que la Commission des Suisses à l'étranger avait adopté pour le congrès de 1968 le thème suivant : « Rapports des jeunes Suisses de l'étranger avec la Suisse ».

Jusqu'ici il avait toujours été compris que les orateurs mandatés par le congrès pour présenter le thème proposé par la Commission bernoise, devaient au préalable soumettre leur étude à chaque président de société faisant partie de notre organisation.

Cela ne put en général se réaliser par suite des délais toujours trop courts entre la date de la connaissance du thème et celle du congrès qui seule permettait de désigner l'orateur intéressé par la présentation du sujet. Pour pallier dans une certaine mesure à cet inconvénient majeur et permettre une discussion élargie sur le thème adopté, nous avons pensé vous prier de bien vouloir, dès maintenant, le traiter au sein de votre société en chargeant un de vos membres de nous faire parvenir par écrit d'ici le 31 mars le résultat de vos études et de vos délibérations sur le sujet. En possession d'une telle documentation émanant de nos différents groupements régionaux, nous pourrions nous faire une idée de l'opinion de l'ensemble de nos compatriotes sur le thème proposé.

La discussion au moyen des éléments que nous aurons ainsi réunis sera mise à l'ordre du jour du congrès prochain, à l'issue duquel un rapporteur sera nommé pour sa présentation au congrès des Suisses de l'étranger 1968.

Votre bureau a eu le regret de constater qu'à fin mars dernier et même à fin avril, aucune des sociétés aujourd'hui représentées n'avait pu nous faire parvenir une étude sur le thème proposé. Nous en déduisons que vous avez apporté avec vous les conclusions qui ont dû faire l'objet de délibérations au sein de vos sociétés. Nous espérons qu'il sera possible après la discussion qui va être ouverte tout à l'heure de nommer un délégué au prochain congrès de Schaffhouse, qui, avec les éléments que vous allez nous donner, pourra établir un rapport reflétant l'avis général des sociétés des Suisses de France.

UN ASPECT NEGATIF

M. Zbinden : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je ne sais pas comment sont choisis les sujets qui sont proposés aux congressistes de nos réunions de Suisses, ni par qui, ni pourquoi, et peut-être conviendrait-il de se le demander ? Toujours est-il que nous avons appris que le sujet de cette année concernait les jeunes.

Nous avons reçu la lettre de M. Guisan et au Groupe d'études helvétiques de Paris, qui comme vous le savez a vocation d'embrayer sur les sujets qui sont mis en circulation, nous avons fait une enquête. Nous avons convoqué des jeunes Suisses de France, nous les avons interrogés et nous avons enregistré leurs réponses. Je m'empresse de dire qu'elles recourent tout à fait les appréciations que M. Gruaz vient de nous donner, et que ces résultats confirmer en quelque sorte l'idée préconçue que nous avions de ce problème.

Qu'est-ce que les jeunes ? Si par jeunes on entend des questions qui sont particulières à la jeunesse, je pense au service militaire, à des problèmes de double nationalité, de choix de la nationalité, etc. Ces problèmes me paraissent être du ressort de nos juristes, de notre administration et de nos autorités et que comme tels ils échappent à l'attention de la communauté des Suisses de l'étranger.

Si, par ailleurs, on entend par jeunesse des activités qui concernent les camps de vacances des boy-scouts, bref, ce que je me permettrai d'appeler le folklore, là encore je pense que c'est un sujet qui est peut-être digne en soi, mais qui n'est pas fait pour retenir et constituer l'intérêt majeur d'un congrès des Suisses de l'étranger.

Enfin, troisièmement, si par jeunesse on entend de jeunes citoyens ou de futurs citoyens qui désirent jouer leur rôle de citoyen, à ce moment-là je dis que ces jeunes-là sont parfaitement indiscernables de citoyens tout court ; de sorte que je conclurai en croyant que le problème de la jeunesse, je me permets de le dire, est un faux problème, et je me demande si en le choisissant, ceux qui en ont pris la responsabilité n'ont pas cédé à une mode, car la jeunesse est à la mode de toute part. On essaie de constituer la jeunesse en une masse spécifique, mais quand on y regarde d'un peu près comme nous l'avons fait, en interrogeant des jeunes Suisses, on s'aperçoit qu'il y a des « vieux » de dix-huit ans, de même qu'il y a des « jeunes » de soixante-dix ans ; de sorte, qu'encore une fois, je le répète, nous avons écouté ces jeunes et les résultats auxquels nous a conduit cette audition ont été assez négatifs. Je pense que dans la mesure où nous aurions souhaité apporter notre contribution ici même ou à Schaffhouse, étant donné l'aspect négatif de cette étude, nous devons y renoncer.

LES JEUNES DE FRANCHE-COMTE

M. Voisard : Dans « l'Echo » et dans le « Messager Suisse » vous avez certainement lu un article concernant le rassemblement des jeunes Suisses

de Franche-Comté qui a lieu tous les ans sur l'initiative de notre consul. L'année dernière, 54 jeunes Suisses ont répondu à l'appel et toutes les sociétés suisses de Franche-Comté étaient représentées ; nous étions environ 150 personnes. Vous constatez donc que l'on peut faire venir de jeunes Suisses à nos réunions et les y intéresser.

M. Prodollet, notre consul, s'occupant personnellement de ces cinquante-quatre jeunes Suisses, peut-être fût-ce la raison de les voir si nombreux ; quoi qu'il en soit, tous les ans, cela se passe de la même façon.

M. Vaucher : A la Fédération nous avons également discuté de la question des jeunes et nous sommes arrivés, sans le savoir, à des résultats à peu près identiques à ceux du groupe d'études helvétiques.

Je vous avoue que je suis assez indécis. Selon les renseignements recueillis, les jeunes Suisses qui arrivent de la Confédération passer quelques années en France, souvent pour y apprendre la langue ou pour y faire un stage, sont de plus en plus indifférents à la vie de notre colonie et des activités que leur offrent nos diverses sociétés folkloriques, comme les appelle M^e Poulin.

Dernièrement, un de ceux qui consacraient une partie de leur temps à grouper les jeunes Suisses alémaniques pour leur permettre de se délasser dans une ambiance helvétique, s'entendit répondre : « Tout ce que nous demandons, c'est que vous nous fachiez la paix avec vos groupements suisses. »

Néanmoins, je constate qu'à la Société suisse de tir, nous avons maintenant des jeunes qui viennent au stand de Versailles, et il en est de même à l'Union sportive suisse. Les gymnastes voudraient pouvoir faire une exhibition lors de notre fête nationale qui se déroulera le dernier dimanche de juin, suivant la coutume, dans le magnifique parc de l'Ecole de Montcel, à Jouy-en-Josas, mais ils craignent que des stagiaires ne rentrent en Suisse avant le 1^{er} août, ce qui rendrait leurs effectifs trop squelettiques. En 1967, les Eclaireurs nous avaient menacés de ne pas participer à la fête. Ils sont revenus heureusement à de meilleurs sentiments et parmi les assistants, l'an dernier, nous avons constaté avec plaisir, beaucoup de jeunes. Mais ils ne veulent pas se laisser incorporer ; ils désirent rester libres entre eux et il est difficile de savoir au juste ce qu'ils veulent ou ne veulent pas.

Nous avons pensé organiser pour la fête du 1^{er} août, une cérémonie de promotion civique (c'est la raison pour laquelle j'étais allé à Besançon assister à la magnifique cérémonie dont vient de parler M. Voisard). Nous y avons renoncé pour le moment et nous ne la ferons qu'après nous être assurés nos arrières en nous y prenant longtemps à l'avance.

Nous envions à Paris nos compatriotes marseillais qui ont un groupement de jeunes qui participent, mais sous ses couleurs, à la vie de la colonie en lui apportant un dynamisme nouveau. Il est vrai que vous avez, non loin de la Canebière, une Maison suisse qui nous manque terriblement à Paris.

J'espère pouvoir apporter, en août, à Schaffhouse, lors des journées des Suisses de l'étranger, les résultats d'une enquête que le Cercle suisse romand lance ces jours-ci auprès de quelques centaines de

jeunes gens qui se recrutent non seulement dans les familles des membres du Cercle, mais aussi dans d'autres sociétés de notre colonie ainsi que parmi les groupements de jeunes catholiques et protestants.

Cette enquête générale demande aux jeunes ce qui les intéresse dans les domaines les plus divers, s'ils sont décidés à participer activement aux groupements qui pourront selon leurs désirs, se constituer sous le patronage du Cercle suisse romand, ou simplement y faire acte de présence et quelle fréquence ils souhaitent pour les réunions.

Nous serons heureux de constater, tout d'abord, le pourcentage de réponses et dans quel sens il faudra ensuite s'orienter pour donner satisfaction aux éléments jeunes de notre communauté helvétique parisienne.

J'espère pouvoir à Schaffhouse, vous renseigner à ce propos. Peut-être faudra-t-il arriver à avoir dans nos sociétés qui sont parfois centenaires, des sections de jeunes qui auront une certaine autonomie ? Il faut marcher avec le temps et se rendre compte qu'il est impossible d'échapper, même en Suisse, au mouvement mondial d'émancipation.

Peut-être dans nos colonies qui vieillissent nous y sommes-nous mal pris pour toucher les jeunes ? Ils veulent être indépendants, mais sont néanmoins parfois heureux de se sentir chaleureusement accueillis au sein de nos sociétés. Nous devons les recevoir non avec un sentiment de paternalisme, mais en leur ouvrant tout grand nos cœurs et en leur faisant comprendre qu'ils ne sont pas des intrus chez leurs aînés. Ils doivent se rendre compte qu'ils sont chez eux, chez nous.

M. le Président : Je passe la parole à M. Jacot fils, un jeune de la communauté des Suisses de Lyon.

GROUPE DE JEUNES A LYON

M. Jacot : Dans le cadre de la réanimation de la vie de la communauté des Suisses de Lyon rendue possible par ces magnifiques locaux, nous avons pensé justement qu'il serait peut-être intéressant de créer un groupe de jeunes.

Malheureusement, je ne pourrai pas vous donner aujourd'hui des résultats, car notre entreprise est très récente, mais on peut quand même la résumer. Il est intéressant de savoir ce qu'on a donc pu faire à Lyon ; nous avons envoyé par l'intermédiaire du consulat une lettre accompagnée d'un questionnaire à tous les jeunes Suisses de notre ville. Il s'est posé un problème du choix de ceux qu'on entendait par jeunes, disons qu'on l'a envoyée à ceux âgés de quatorze à trente ans. On verra justement suivant les réponses, les gens qui se considèrent jeunes ou non jeunes. Malheureusement actuellement, nous n'avons pas les résultats de ce questionnaire et nous ne connaissons notamment pas le pourcentage de gens qui répondront, etc.

Au moment du dîner d'adieu du Consul général M. Manz, nous avons parlé d'une création éventuelle d'un groupe de jeunes, et on avait demandé aux jeunes intéressés ou aux jeunes des familles présentes, de bien vouloir se réunir. Un groupe

d'une dizaine de personnes s'est réuni spontanément et a mis en œuvre ce questionnaire. C'est une entreprise de longue haleine et nous ne savons pas du tout ce qui va en résulter. Par ailleurs, dans ce groupe qui n'est pas représentatif, en ce sens que ce sont des gens qui volontairement se sont regroupés, nous avons essayé de réfléchir au thème du congrès des Suisses de l'étranger de Schaffhouse, sur la base des quatre chapitres proposés dans la lettre de M. le Président Guisan, et ces quelques réflexions que je vais me permettre de vous livrer vous montreront l'écho que cela a pu avoir.

Je précise bien que ces réflexions émanent d'un groupe spontané et que ça ne peut pas refléter l'opinion d'un groupe de jeunes de Lyon qui est actuellement en voie de formation et que nous espérons possible de créer.

Il est bien certain que les résultats de ces différents thèmes ne donnent pas des idées particulièrement précises. Bien sûr, c'est un problème touchant à la fois au thème même et touchant du fait que notre groupe n'était pas organisé nous n'avons pu que parler de ce sujet sans nous connaître. Ces réflexions sont donc à l'état brut.

Je vais me permettre de vous les livrer dans le cadre du thème du Congrès des Suisses de Schaffhouse.

Le premier thème qui avait été prévu était :

LES JEUNES SUISSES DE L'ETRANGER ENTRE LE PAYS DE RESIDENCE ET LEUR PATRIE

Parmi la dizaine de personnes qui ont été touchées spontanément par cette annonce, il est intéressant de remarquer qu'il y avait quatre Suisses de Suisse (ceux que j'entends par Suisses de Suisse sont des gens qui étaient temporairement à Lyon, les uns faisant des stages dans une banque ou dans une Compagnie d'assurances, et qui étaient destinés à retourner en Suisse dans les années suivantes ; en fait, ils étaient Suisses de l'étranger pendant au maximum un à deux ans). Il y avait aussi deux doubles nationaux, c'est-à-dire qu'ils étaient à la fois Suisses ou Français, et 2 Français. Ce qui est extrêmement intéressant, c'est que cette annonce a touché des gens qui se sentaient affectivement suisses mais qui juridiquement ne l'étaient plus, et en fait, il y avait un seul Suisse de l'étranger uniquement suisse.

Cette discussion a eu lieu entre ces dix personnes. D'emblée on a achoppé sur le premier thème. En fait, la différence entre patrie et pays de résidence n'est pas ressentie par les jeunes Suisses de l'étranger ; on se rend compte qu'ils se sentent parfaitement intégrés au pays de résidence ; cela a été souligné également dans le rapport établi par le secrétariat à Berne, service des jeunes, à l'occasion de réunion dans des camps. En fait le pays de résidence c'est de droit ou de fait une seconde, sinon une première patrie pour les jeunes Suisses de l'étranger, parce que de ce pays de résidence ils en ont la mentalité, soit par éducation, soit par obligation certains étant doubles nationaux et ayant fait leur service militaire en France, etc.

Pour les jeunes Suisses de l'étranger, la Suisse est considérée plutôt comme la seconde patrie et même plus encore comme la patrie de sa seule famille. Ils ont un lien purement folklorique avec la Suisse.

Il serait intéressant de poser une question précise à tous les doubles nationaux — je pense d'ailleurs que la plupart des jeunes sont doubles nationaux, sauf dans des cas très particuliers — il faudrait leur demander si leur première patrie est la France ou la Suisse. A première vue il semblerait que c'est le pays de résidence qui finalement est leur première patrie.

Il faut bien sûr mettre à part le cas des jeunes Suisses de Suisse, ceux-ci se sentent uniquement Suisses et totalement Suisses. Cette première réunion a montré que le rôle de ces jeunes Suisses de Suisse qui sont temporairement à l'étranger pouvait être extrêmement important dans le cadre de la réanimation et de la création de groupes de jeunes, parce que ces jeunes Suisses de l'étranger sont disponibles et sont militants pour la patrie, beaucoup plus que les jeunes Suisses qui sont d'ici. C'est avec l'aide d'un de ces jeunes Suisses de Suisse en particulier qu'on a mis sur pied le questionnaire.

Parmi les sous-questions, on évoquait le problème des droits des citoyens suisses. Je dois dire que cela ne leur a pas semblé signifier grand chose ; après réflexion, on a cité le droit d'asile, le sourire au coin des lèvres ! Pas beaucoup d'écho non plus sur le problème du vote, sinon et surtout chez les Suisses de Suisse qui comprenaient mieux le sentiment que certains Suisses de l'étranger peuvent avoir d'être un citoyen diminué — Ce fut l'occasion d'échanges d'idées intéressantes avec les Suisses de Suisse. Le service militaire a été également évoqué parmi les droits et les devoirs du jeune Suisse de l'étranger, particulièrement pour en souligner la désadaptation dans le cadre d'études ou de travail à l'étranger, encore que les informations soient très réduites sur les conditions du service militaire des jeunes Suisses de l'étranger.

LES RAPPORTS AVEC LA SUISSE

Ensuite, le second thème concernait les rapports avec la Suisse. On demandait essentiellement ce qu'un jeune Suisse de l'étranger attendait de son pays, dans la mesure où cette patrie justement est la Suisse. Essentiellement ont été évoqués des sentiments de sympathie, d'hospitalité, vous voyez que l'on restait dans le domaine affectif.

Cependant d'une manière plus précise, certains problèmes à mon sens intéressants pour les jeunes ont été évoqués. Il y a eu le problème des raccords des études, par exemple lorsqu'un jeune veut poursuivre des études en Suisse, au point de vue de l'équivalence des diplômes, il est vraiment traité comme un étranger. Il est certain également qu'un jeune confédéré qui veut poursuivre ses études dans un autre canton a aussi des difficultés.

L'information sur les problèmes d'études, de possibilités de travail que ce soit occasionnel, que ce soit définitif, en Suisse, fait tout à fait défaut, soit que l'information n'ait pas de structure, soit au

contraire que les jeunes Suisses de l'étranger n'y pensent pas.

Il est certain que c'est au moment où le jeune Suisse de l'étranger est encore jeune, que par le moyen des études et du travail éventuel il pourrait approfondir son contact avec la Suisse, même peut-être éventuellement retourner au pays. On peut se demander dans le cadre de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse, s'il ne serait pas intéressant qu'un certain nombre de jeunes Suisses de l'étranger se rapatrient.

On a parlé également du problème du travail éventuel en Suisse pendant une année pour voir si on aurait envie de retourner au pays. C'est par des questions concrètes de cette nature qu'on pourrait intéresser les jeunes Suisses de l'étranger.

Chez les plus jeunes ont été évoqués les échanges scolaires pendant les vacances qui peuvent être largement développés.

Troisième thème : rapports avec les sociétés suisses. Les activités les plus diverses ont été citées comme pouvant faire l'objet justement de l'activité d'un groupe de jeunes. Ces activités ont figuré sur le questionnaire sous le titre « activités culturelles, camps de vacances, conférences, etc. ». On verra quels sont les thèmes qui sont susceptibles d'intéresser les jeunes Suisses de l'étranger.

Mais à mon avis, sur la base de cette discussion que nous avons eue, les rapports entre les jeunes Suisses de l'étranger ne pourront être féconds que s'ils précèdent ou s'ils suivent des contacts avec la Suisse elle-même.

C'est pour cela que je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'opinion qui a été émise en disant que c'était un faux problème en ce sens que d'après les discussions que nous avons eues, pour la génération précédente, les contacts au sein des sociétés suisses furent une façon de retrouver l'ambiance culturelle de la jeunesse passée en Suisse avant l'émigration. En ce qui concerne la nouvelle génération, la plupart du temps étant née à l'étranger, les sociétés suisses n'ont pas du tout pour elle le même aspect, elles doivent servir de relais pour renouer les contacts avec la Suisse et non pas pour maintenir ces contacts, par des activités folkloriques. En fait, les contacts avec la Suisse, les jeunes Suisses de l'étranger n'en ont eu aucun, sinon des contacts affectifs. Les activités de loisirs au sein des sociétés suisses devraient se doubler d'échanges d'informations sous toutes leurs formes possibles ; conversations avec les jeunes Suisses de Suisse, diffusion d'annonces de camps de vacances, conférences, informations concernant les études rendant possibles pour le jeune Suisse de l'étranger des contacts pratiques, et non seulement affectifs comme pour la génération précédente.

C'est pour cela que je pense que bien que le problème soit très difficile à résoudre, il y a un problème de renouvellement de l'intérêt des jeunes pour la patrie, en ce sens que le problème est différent pour eux : ils ont un vague contact affectif avec la patrie et dans la mesure où ils ne conservent pas des contacts pratiques par les études, par le travail, par des échanges pendant les vacances, etc., disons que la Suisse ne représente finalement rien pour eux.

Les jeunes demandent bien sûr aux sociétés suis-

ses, aux adultes, de mettre à leur disposition les moyens : salles, etc., permettant leurs activités éventuelles ; bien sûr on peut se féliciter à Lyon d'avoir le cadre de la Maison suisse qui pourrait permettre l'activité d'une section des jeunes.

En ce qui concerne le quatrième thème : les rapports avec le secrétariat des Suisses de l'étranger, dans la mesure où ce secrétariat a été connu, puisque l'information et la diffusion des journaux sont pratiquement nulles, nous pensons que le Secrétariat des Suisses de l'étranger devrait être un centre d'information sur les possibilités évoquées de contacts avec la Suisse, où l'on pourrait s'adresser lorsqu'on veut renouer un contact, soit dans le domaine des études, soit professionnellement, soit sur les camps de vacances, soit d'échanges linguis-

tiques, etc. Le circuit de l'information devrait être le plus court possible entre les sections des jeunes, éventuellement à créer ou qui ont déjà été créées, et ce secrétariat.

Voilà donc quelques réflexions à l'état brut. Vous voyez qu'il n'y a là rien de très précis, mais c'est ce qu'on a pu tirer de nos discussions en attendant les résultats du questionnaire dont nous espérons quelques échos auprès des jeunes Suisses de Lyon.

(En conclusion, M. Jacot fut prié d'être le rapporteur de l'Union des Suisses de France au congrès de Schaffhouse.)

M. le Président : Je remercie M. Jacot pour son très intéressant exposé.

LA RÉPONSE A LA LETTRE DU CONSEILLER FÉDÉRAL W. SPUEHLER adressée à la Commission des Suisses de l'étranger

J'aimerais d'abord retracer le déroulement des faits. Peu après l'adoption de l'article constitutionnel, le chef du département politique fédéral, M. Spuehler, nous a écrit, c'était le 17 octobre 1966, pour nous dire : il y a un article constitutionnel 45 bis sur les Suisses de l'étranger. Voyez avec vos organisations des Suisses de l'étranger ce que vous attendez de l'application de cet article.

MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL,

Vous avez invité, par lettre du 17 octobre 1966, la Commission des Suisses de l'étranger de la N.S.H. à préciser par quelles questions juridiques et selon quel ordre de priorité elle souhaitait qu'on abordât la législation d'application de l'article 45 bis de la Constitution fédérale. Dans son accusé de réception du 22 octobre 1966, le président de la Commission des Suisses de l'étranger, tout en vous remerciant de votre lettre, vous annonçait l'envoi d'une réponse détaillée à une date ultérieure.

Il fut décidé par la suite d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès des Suisses de l'étranger de 1967, à Lugano, la question des conséquences législatives découlant du nouvel article constitutionnel. Les discussions qui eurent lieu, en prévision du Congrès, au sein des groupements de l'étranger et de leurs associations faitières, ont révélé une grande diversité d'opinions. La Commission des Suisses de l'étranger et son bureau, après avoir examiné et analysé les nombreux postulats, suggestions et vœux qui leur sont parvenus, ont l'honneur de vous soumettre ci-dessous un *premier avis*.

I. — INTRODUCTION.

C'est intentionnellement que nous parlons d'un « premier avis », car il ne s'agit pour l'instant que

d'une *esquisse* de nos postulats, mentionnés dans leur ordre de priorité. Il nous importe notamment de maintenir ouvert le dialogue que vous avez bien voulu engager à ce sujet. Nous pouvons même espérer, de part et d'autre, que nous tirerons un grand profit de ce dialogue et qu'il nous procurera encore ultérieurement l'occasion de préciser et de compléter nos suggestions. Nous souhaitons donc que la présente lettre ne soit pas considérée comme une réponse finale et définitive à votre question.

Ne pouvant d'autre part aborder tous les points à la fois, il nous paraît important d'établir d'abord un ordre de priorité. A cet effet nous ne nous sommes pas inspirés exclusivement des désirs exprimés par nos compatriotes de l'étranger, mais nous nous sommes efforcés aussi d'évaluer objectivement les données de politique intérieure dont dépendent les réalisations pratiques. Ajoutons enfin que nous ne visons pas seulement à la création de nouvelles lois ; il en est qui se dégageront d'une révision de la législation actuelle, et d'autres qui pourront découler directement de l'article constitutionnel 45 bis, de sorte que notre exposé n'est pas strictement limité au sujet « législation d'application ».

C'est à la lumière de ces quelques remarques préliminaires que nous vous prions de bien vouloir examiner la liste de nos suggestions relatives aux différents problèmes.

II. — NOTRE LISTE DE PRIORITE.

1. Assistance.

L'alinéa 2 de l'article constitutionnel 45 bis mentionne, à titre indicatif, les questions sur lesquelles la Confédération peut légiférer « compte tenu de la situation particulière des Suisses de l'étranger ». La dernière question mentionnée est « l'assistance ».